Image not found or type unknown

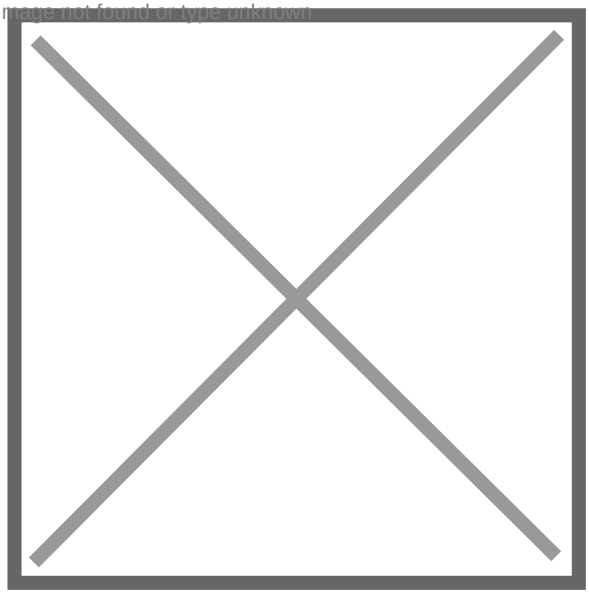

Renseignements avant signature contrat vefa

Par **Celine**, le **06/04/2009** à **09:48**

Bonjour,

Avant de signer une réservation pour l'achat d'un appartement en VEFA j'aimerais savoir comment me protéger d'éventuels problèmes arnaques, particulièrement en cas de retard de livraison et de modification de l'appartement par rapport au projet initial.
Peut-on ajouter des clauses ?
y'a-t-il des pièges à éviter?

Merci,
Cordialement,
Celine

Par **Solaris**, le **06/04/2009** à **14:17**

Vous pouvez y ajouter les clauses que vous souhaitez mais avec l'accord du constructeur.
Concernant les délais lisez bien votre contrat et notamment les conditions particulières qui généralement modifient les conditions générales dont s'est prévalu le constructeur. Veillez bien à ce que soit quantifié le montant de la pénalité par jour de retard.
Il convient également de bien faire attention aux exonérations de responsabilité en cas de retard: retard à cause des branchements EDF, eau car généralement c'est à vous de gérer ces branchements et donc si vous ne vous y prenez pas assez tôt, le constructeur mettra sur votre responsabilité tous les retards et par conséquent vous ne pourrez rien lui réclamer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés